

Communiqué de presse 2026 - L'ARS autorise le 11 août prochain l'ouverture de la 1ère " Antenne pharmacie " de Nouvelle-Aquitaine à Léognac-de-Guyenne (Lot-et-Garonne)

11.8.2026 - | ARS Nouvelle-Aquitaine

L'expérimentation «Antenne pharmacie», portée au niveau national dans le cadre de l'Art. 51 de la loi de financement de la sécurité sociale, vise à garantir l'accès aux médicaments pour les populations vivant dans des zones rurales, dépourvues d'officines. Il existe déjà 8 antennes en France, la 1ère antenne pharmacie de Nouvelle-Aquitaine ouvrira ses portes le 11 août à Léognac-de-Guyenne (47).

Depuis la fermeture en 2024 de la pharmacie de Léognac-de-Guyenne, les habitants sont contraints de se déplacer dans les communes voisines. Cette situation est vécue difficilement par les personnes âgées ou les personnes à mobilité réduite, celles atteintes de maladies chroniques ou ne disposant pas de moyens de transports.

Située sur un territoire rural dynamique, Léognac-sur-Guyenne compte près de 700 habitants dont environ 35 % ont plus de 60 ans.

Il était donc essentiel de pouvoir rétablir une offre pharmaceutique de proximité deux ans après la fermeture de la dernière officine.

Une antenne pharmacie intégrée au Pôle de santé de Léognac-de-Guyenne

En avril dernier, l'ARS, le pharmacien titulaire de la commune de Duras, le maire de Léognac-de-Guyenne, la Communauté de communes du Pays de Duras, le Conseil régional de l'ordre des pharmaciens et l'Assurance Maladie se sont mobilisés pour rédiger rapidement un projet, et répondre aux critères de ce dispositif expérimental.

L'antenne pharmacie sera située au Pôle de santé, lieu-dit Mauca, 96 route de Seyches à Léognac-de-Guyenne. Elle sera ouverte les mardis et jeudis de 10h à 12h30 et de 14h à 17h. Ce site accueille déjà un médecin généraliste, deux chirurgiens-dentistes, trois infirmières, une ostéopathe et une psychologue. Un cabinet de kinésithérapie est également situé à proximité. Cette implantation favorise la coordination entre professionnels de santé et assure une offre de soins complète aux habitants.

Le Pôle de santé dispose d'un parking et d'un accès adapté aux personnes à mobilité réduite. Les patients pourront transmettre leurs ordonnances à l'avance par messagerie sécurisée à jean-michel.gendrault@pharmacien.mssante.fr ou les déposer dans une boîte aux lettres dédiée.

Rattachée à la pharmacie de référence du Château située dans la commune de Duras, l'antenne prévoit la présence minimale d'un pharmacien et d'un stock de médicaments régulièrement approvisionné, en fonction des besoins des populations.

Les services qui seront proposés à l'antenne pharmacie :

- **L'approvisionnement régulier et la délivrance sécurisée des médicaments**, réalisée sous la responsabilité d'un pharmacien ;
- **La coordination des professionnels de santé au sein du même Pôle de santé** : un médecin, deux chirurgiens-dentistes, trois infirmières et une psychologue ;
- **Un suivi pharmaceutique renforcé**, incluant le conseil et l'accompagnement à l'usage du médicament ;

Un projet porté par les acteurs du territoire et une expérimentation tournée vers l'avenir

Prévu par l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale, le dispositif expérimental offre la possibilité de créer des antennes de pharmacies dans des communes de moins de 2 500 habitants ayant perdu leur dernière officine et sans repreneur intéressé.

L'antenne de Légnac-de-Guyenne est portée par le Dr Jean-Michel Gendault, pharmacien titulaire de la pharmacie du Château située à proximité, dans la commune de Duras. Très investi dans le maintien de l'accès aux soins sur ce territoire, il a porté le projet avec une grande détermination, appuyé par la Communauté de communes du Pays de Duras, la mairie de Légnac-de-Guyenne, le conseil régional de l'ordre des pharmaciens, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Pharmaciens de Nouvelle-Aquitaine et la chambre syndicale des pharmaciens du Lot-et-Garonne. L'expérimentation durera trois ans et fera l'objet d'une évaluation.

Cette antenne fonctionnera sous l'autorité directe d'un pharmacien garantissant ainsi la qualité et la sécurité de la prise en charge de la patientèle.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine accompagne ce projet sur le volet réglementaire et financier, aux côtés du ministère de la Santé et de l'Assurance maladie.

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/communiqu-e-de-presse-2026-lars-autorise-le-11-aout-prochain-louverture-de-la-1ere-antenne-pharmacie>